



Nations Unies

**Commission pour la
prévention du crime
et la justice pénale**

**Rapport de la reprise de
la vingt et unième session
(6 et 7 décembre 2012)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 10A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 10A

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

**Rapport de la reprise de la vingt et unième session
(6 et 7 décembre 2012)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. Lorsqu'une telle cote est mentionnée, il s'agit d'un document de l'Organisation des Nations Unies.

[14 décembre 2012]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.	1
Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social	1
Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session	1
II. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique	2
A. Délibérations	2
B. Mesures prises par la Commission	4
III. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Commission.	5
A. Délibérations	5
B. Mesures prises par la Commission	6
IV. Autres questions	7
Délibérations	7
V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session	8
VI. Organisation de la session et questions administratives.	9
A. Ouverture et durée de la session	9
B. Participation	9
C. Élection du Bureau	10
D. Documentation	10
E. Clôture de la reprise de la vingt et unième session	10
Annexe	
Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	11

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

Projet de décision

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session.

Chapitre II

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

2. À sa 1^{re} séance, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission des stupéfiants, le 6 décembre 2012, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

a) Travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires à l'intention du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.”

3. Pour l'examen du point 3, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12/Add.1-E/CN.15/2012/12/Add.1);

b) Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/CRP.9-E/CN.15/2012/CRP.7, en anglais seulement).

4. Le Directeur de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Chef du Service de la gestion des ressources financières et le représentant de l'Espagne, intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD, ont fait des déclarations liminaires.

5. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Fédération de Russie, du Mexique, du Pakistan et des États-Unis d'Amérique. Une déclaration a aussi été faite par l'observateur des Pays-Bas.

A. Délibérations

6. Les orateurs se sont félicités de ce que les Commissions tiennent, à la reprise de leur session, une réunion conjointe qui était l'occasion d'accroître les synergies sur les points pertinents de leurs ordres du jour respectifs.

7. Intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD, le représentant de l'Espagne a brièvement présenté les travaux du groupe. Il a également lu une déclaration des

coprésidents du groupe de travail et invité la Commission à en prendre note et à en rendre compte dans le rapport de la reprise de sa vingt et unième session.

8. Les orateurs ont remercié le groupe de travail et ses coprésidents pour ce qu'ils avaient accompli. Le groupe de travail avait effectivement permis d'échanger des informations et de resserrer le dialogue sur des questions telles que les progrès réalisés par l'ONUDC dans la mise en œuvre de son approche de programmation intégrée, ainsi que les moyens d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office. On s'est déclaré généralement favorable à ce que le mandat du groupe de travail soit renouvelé à la prochaine session de la Commission. À cet égard, il a été mentionné qu'un plan de travail annuel structuré et dûment approuvé par les États Membres serait apprécié. Certains représentants ont proposé que le groupe de travail devienne un organe permanent, comme cela avait été recommandé dans la déclaration liminaire que l'observateur du Pérou avait faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Certains représentants ont été d'avis que le groupe de travail devait conserver sa forme actuelle.

9. De nombreux orateurs ont parlé de la situation financière de l'ONUDC. On s'est dit préoccupé quant à la pérennité et à la prévisibilité du financement et quant à la capacité de l'ONUDC à s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées, en particulier compte tenu de la tendance à la baisse des contributions non réservées à des fins particulières. On a souligné l'importance de la transparence, du contrôle et de l'évaluation. On a estimé qu'il était crucial que les pays bénéficiaires s'impliquent dans les programmes d'assistance technique.

10. Plusieurs orateurs se sont félicités de la stratégie que l'ONUDC entendait suivre pour lever des fonds en ce qu'elle constituait une bonne base de discussion, ainsi que des propositions concrètes qui étaient avancées pour améliorer la situation financière de l'Office. On a insisté sur le fait qu'il importait de chercher à obtenir du budget ordinaire des crédits d'un montant accru. Les donateurs ont été encouragés à ne pas réduire le montant des contributions qu'ils versaient à des fins générales. Si certains représentants étaient favorables à la notion de "fonctions essentielles", qu'ils jugeaient utile pour réaliser des gains d'efficacité dans le financement des activités confiées à l'ONUDC, une délégation a souhaité qu'elle ne soit pas employée, conformément à ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait préconisé.

11. De nombreux orateurs ont estimé que le groupe de travail devait continuer de débattre des questions touchant à la mobilisation de fonds. En particulier, le Secrétariat a été prié de fournir aux États Membres des exemples concrets illustrant les incidences du recouvrement intégral des coûts sur les projets et programmes, ainsi que des informations supplémentaires sur les dépenses et l'allocation des fonds de l'ONUDC. Il a été ajouté que les contributions strictement réservées à certaines fins, notamment, étaient un sujet de préoccupation. Il a aussi été souligné que les représentants des États Membres à Vienne et à New York devaient se concerter quant aux priorités qui devaient ressortir des décisions prises concernant le budget ordinaire de l'ONU.

12. Le Chef du Service de la gestion des ressources financières a donné des informations sur les états financiers de l'ONUDC relatifs à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et sur l'opinion sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes avait émise à leur sujet.

B. Mesures prises par la Commission

13. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a pris note de la déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (voir annexe).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Commission

14. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Commission".

15. Pour ce faire, elle était saisie d'une proposition de thèmes subsidiaires pour le débat thématique de la vingt-deuxième session (E/CN.15/2012/CRP.8, en anglais seulement).

16. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation de la vingt-deuxième session. Les représentants des États-Unis, de la Chine et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

A. Délibérations

1. Durée de la vingt-deuxième session et autres dispositions

17. La Présidente a rappelé qu'à la réunion intersessions qui s'était tenue le 2 octobre 2012, il avait été convenu que la vingt-deuxième session de la Commission durerait cinq jours, qu'elle se tiendrait du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2013 et qu'elle serait précédée de consultations le vendredi 19 avril 2013. Elle a également rappelé que les bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avaient, à leur réunion conjointe du 22 mai 2012, recommandé que la reprise de la vingt-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se tienne les 12 et 13 décembre 2013.

18. Il a été rappelé à la Commission que, conformément à sa décision 21/1, les projets de résolutions devant être examinés à la vingt-deuxième session devraient être déposés trois semaines avant le début de cette session, à savoir le mardi 2 avril 2013 à midi.

2. Débat thématique

19. La Commission a été informée que son bureau élargi s'était, à sa réunion du 4 décembre 2012, accordé sur une série de thèmes subsidiaires dont il recommandait que la Commission les examine lors du débat thématique qu'elle tiendrait à sa vingt-deuxième session:

a) À ses séances du matin, la Commission débattrait des thèmes subsidiaires suivants, liés au problème que posaient les nouvelles formes de criminalité qui avaient un impact important sur l'environnement:

i) "Tendances et problèmes nouveaux, notamment en matière de collecte et d'analyse de données, d'incrimination et de justice pénale";

ii) "Problèmes liés aux infractions connexes";

b) À ses séances de l'après-midi, la Commission débattrait des thèmes subsidiaires suivants, liés aux réponses, programmes et initiatives envisageables pour traiter de manière efficace les nouvelles formes de criminalité qui avaient un impact important sur l'environnement:

i) "Moyens éventuels d'accroître l'efficacité des mesures de prévention et de réaction prises par le système de justice pénale, notamment en s'appuyant sur les traités internationaux existants pour lutter contre la criminalité, ainsi qu'en renforçant les partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile";

ii) "Collaboration et partenariats internationaux, y compris le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre les actes illicites susceptibles d'avoir un impact néfaste sur l'environnement".

3. Désignation des participants au débat thématique

20. Les groupes régionaux ont été priés de désigner un participant pour la séance du matin et un participant pour la séance de l'après-midi. Leurs noms devraient être communiqués au Secrétariat deux mois avant la vingt-deuxième session de la Commission, soit le 22 février 2013 au plus tard, conformément à la décision 18/1 de la Commission.

4. Atelier devant être organisé par les instituts du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

21. La Commission a été informée qu'à sa réunion du 4 décembre 2012, le bureau élargi avait accueilli favorablement une proposition du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale visant à organiser, comme il l'avait fait par le passé, un atelier sur un thème lié à l'assistance technique présentant un intérêt pour les travaux de la Commission, qui se tiendrait le premier jour de la vingt-deuxième session, sous la présidence d'un membre du Bureau, avant que le Comité plénier n'examine les projets de résolutions.

B. Mesures prises par la Commission

22. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a pris note des dates et délais fixés et des dispositions prises pour sa vingt-deuxième session, tels qu'ils sont mentionnés aux paragraphes 17 à 21 ci-dessus. À la même séance, elle a approuvé les thèmes subsidiaires du débat thématique de la vingt-deuxième session mentionnés au paragraphe 19 ci-dessus.

Chapitre IV

Autres questions

23. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Autres questions", au titre duquel il a discuté d'une invitation que le Président du Conseil économique et social avait adressée aux présidents des commissions techniques pour demander aux membres de ces dernières de soumettre des contributions écrites sur les grandes questions à inscrire au programme de développement pour l'après-2015.

24. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document E/CN.7/2012/CRP.11-E/CN.15/2012/CRP.9 et Corr.1 (en anglais seulement).

25. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour, indiquant qu'elle rendrait compte, dans la réponse qu'elle adresserait au Président du Conseil économique et social en sa qualité de Présidente de la Commission à sa vingt et unième session, des contributions faites par les États Membres concernant le programme de développement pour l'après-2015 et des délibérations tenues sur le sujet à la reprise de la session. Le Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les représentants du Bélarus, de la Chine, du Mexique et de la République islamique d'Iran.

Délibérations

26. Les orateurs ont donné leur point de vue sur un certain nombre de questions que la Présidente de la Commission pourrait aborder dans sa réponse au Président du Conseil économique et social, compte tenu des avis exprimés par les différents membres de la Commission au sujet des questions qui présentaient un intérêt pour cette dernière et qu'il devait être envisagé d'inscrire au programme de développement pour l'après-2015. Il a été souligné que ce programme concernait fondamentalement le développement durable. Les orateurs ont insisté sur l'importance qu'il y avait à ce que les différentes entités du système des Nations Unies coordonnent leur action et s'engagent sur le long terme; cela valait notamment pour les commissions techniques du Conseil économique et social, qui pouvaient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, contribuer au développement durable dans les domaines économique, social et environnemental. Parmi les questions devant être examinées dans ce contexte figuraient la corruption, le trafic de drogues et la criminalité organisée, dont la traite des personnes.

27. Un orateur a fait observer que le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui devait se tenir au Qatar en 2015, serait tout à fait pertinent par rapport au programme de développement pour l'après-2015 puisque son thème principal serait "L'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans la stratégie plus large de l'Organisation des Nations Unies, pour faire face aux problèmes sociaux et économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public".

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session

28. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a adopté les parties de son rapport concernant l'organisation de la session et les questions administratives ainsi que le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.15/2012/L.1/Add.7 et 8), telles qu'elles avaient été modifiées oralement.

29. La Commission a également approuvé un projet de décision présenté oralement par la Présidente pour adoption par le Conseil économique et social concernant le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session. (Pour le texte, voir chap. I.)

Chapitre VI

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

30. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa vingt et unième session à Vienne les 6 et 7 décembre 2012.

31. Dans sa décision 2011/259 du 28 juillet 2011, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’ONU DC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

32. Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu une réunion conjointe avec la Commission des stupéfiants le premier jour de la reprise des sessions, le 6 décembre, afin d’examiner le point 3 de l’ordre du jour.

33. Les points restants de l’ordre du jour ont été examinés ultérieurement lors d’une réunion distincte, tenue le 7 décembre, comme le prévoyait le projet d’organisation des travaux (E/CN.15/2012/1/Add.1, annexe).

34. Des déclarations liminaires ont été faites par les Présidentes des Commissions et par le Directeur exécutif adjoint de l’ONU DC, intervenant au nom du Directeur exécutif. Les observateurs du Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de Chypre (au nom de l’Union européenne) et les représentants de la Fédération de Russie, du Mexique et des États-Unis ont aussi fait des déclarations.

B. Participation

35. Les représentants de 33 États membres de la Commission ont participé à la session (7 n’étaient pas représentés). Les observateurs d’autres États Membres de l’Organisation des Nations Unies, les représentants d’organismes du système des Nations Unies et les observateurs d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.15/2012/INF/3 (en anglais seulement).

C. Élection du Bureau

36. Au cours de l'intersession, le Rapporteur de la Commission, Martin Krämer (Autriche), s'est trouvé empêché. À la 1^{re} séance de la reprise de sa vingt et unième session, le 6 décembre 2012, la Commission a élu Teoman Uykur (Turquie) Rapporteur pour la reprise de la session.

D. Documentation

37. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa vingt et unième session figure dans le document de séance E/CN.15/2012/CRP.6/Add.1 (en anglais seulement).

E. Clôture de la reprise de la vingt et unième session

38. À la 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Présidente de la Commission a fait une déclaration de clôture.

Annexe

Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. À la suite des réunions informelles du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les coprésidents du groupe ont présenté la déclaration ci-dessous à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-cinquième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt et unième session.

2. Conformément à son mandat, défini dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et dans la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que dans les résolutions 54/10 et 54/17 de la Commission des stupéfiants et les résolutions 20/1 et 20/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail a examiné à ses dernières réunions informelles en date de très nombreuses questions, dont les suivantes: a) appuyer la définition et la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'ONUDC, b) assurer le suivi de la définition de programmes thématiques et régionaux, c) promouvoir des mesures visant à améliorer la situation financière de l'ONUDC, et d) soutenir les mesures visant à promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes.

3. Le mandat du groupe de travail prendra fin au premier semestre 2013, conformément à la décision 2011/258 du Conseil économique et social. En 2013, il est attendu de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session qu'elles procèdent à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et examinent l'opportunité d'en reconduire le mandat. Afin de faciliter les consultations à la reprise de la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants et à la reprise de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail souhaite porter à l'attention des Commissions les grands points ci-après, de manière à poursuivre sur l'élan impulsé par les résolutions 54/10 de la Commission des stupéfiants et 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes

4. Le groupe de travail a entendu sur les conclusions de l'évaluation de nombreuses présentations, à l'occasion desquelles les participants ont redit à quel point il importait de disposer à l'ONUDC d'une fonction d'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, la performance et l'impact des programmes thématiques et régionaux.

5. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à continuer de:

a) Fournir au groupe de travail les conclusions de son évaluation des programmes thématiques et régionaux de l'ONUDC;

b) Consulter le groupe de travail au sujet des activités menées et résultats obtenus par lui;

c) Promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes;

d) Suivre avec l'ONUDC l'application des recommandations faites par les organes de contrôle compétents.

Appui continu à la promotion d'une approche de programmation intégrée

6. Le groupe de travail a reçu les premières conclusions de l'évaluation de l'approche de programmation intégrée, qui montrent que celle-ci peut aider l'ONUDC à acquérir une perspective régionale et thématique intégrée et à améliorer les liens entre ses politiques, sa planification stratégique, ses activités de programme, la mobilisation des ressources et ses partenariats avec toutes les parties prenantes concernées.

7. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de:

a) Continuer de prôner le passage d'une approche axée sur les projets à une approche de programmation intégrée à l'ONUDC;

b) Continuer de discuter de l'approche de programmation intégrée et de promouvoir sa mise en œuvre par l'ONUDC et ses organes directeurs dans l'ensemble de l'organisation, à toutes les étapes des cycles de programmation;

c) Mettre à profit les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés des expériences menées dans le domaine de l'approche de programmation intégrée lors des débats consacrés aux questions de mobilisation de fonds.

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

8. Le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds et des moyens d'atteindre un équilibre durable entre les financements de base et les autres financements pour que l'ONUDC puisse maintenir sa capacité d'exécution des programmes thématiques et régionaux et assurer la viabilité de ces derniers.

9. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'accorder une attention prioritaire à la question du financement et de la gestion financière de l'Office et de les aider à contribuer plus activement, dans une plus grande transparence, à l'établissement du budget biennal consolidé, notamment à la partie concernant les ressources à des fins spéciales, de la manière suivante:

a) En se tenant informé du processus de mobilisation de ressources et en le facilitant, ce qui contribuerait à promouvoir, dans la transparence et de manière globale, les programmes régionaux et mondiaux intégrés, ainsi que les besoins en ressources correspondants, et d'améliorer la prévisibilité des financements;

b) En examinant les moyens de promouvoir la stabilité financière de l'ONUDC, notamment par l'élaboration, sur proposition de l'ONUDC, d'un système propre à encourager une optique à long terme pour le versement de contributions, y compris de contributions de base d'un montant accru, ainsi que d'incitations plus fortes en faveur du versement de contributions destinées à des fins génériques au niveau des programmes et en faveur du financement pluriannuel;

c) En donnant constamment des conseils sur les mécanismes propres à soutenir l'infrastructure de base et la capacité d'exécution de l'ONUDC;

d) En apportant un appui continu en faveur de la communication d'informations programmatiques et financières claires et axées sur les résultats au niveau des réalisations, notamment en mettant en place un cycle pour la communication au groupe de travail d'informations concernant les résultats et priorités des programmes régionaux et thématiques.

Appui continu à l'amélioration du rôle d'organe directeur et du fonctionnement des Commissions

10. Le groupe de travail a pu discuter de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par les deux Commissions sur la base de la documentation fournie par le Secrétariat.

11. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de poursuivre la discussion sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par les deux Commissions, après avoir précisé la fréquence, la forme et la teneur des rapports que le Secrétariat devrait établir sur la question.

Reconduction du mandat du groupe de travail et réexamen de sa forme et de l'organisation de ses travaux

12. Depuis sa création, le groupe de travail a beaucoup fait, et il peut encore contribuer à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC en continuant de servir de cadre de dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes thématiques et régionaux de l'ONUDC et en continuant d'examiner à intervalles réguliers les questions financières concernant l'ONUDC.

13. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient en revoir la forme et l'organisation des travaux à leurs sessions ordinaires de 2013 et examiner à cette fin les propositions concrètes faites par les délégations sur le sujet.